



Convention Départementale ou Régionale UNSS - CD

*Ajuster les bons logos de l’UNSS et du Comité FFPJP*

Entre :

Le service départemental de l’UNSS de la …………………..,

ci-après désigné « UNSS ……….  »,

représenté par Mme ………………….., présidente, et Mme ……………………, directrice,

Et

Le comité départemental de pétanque de la ………………….,

ci-après désigné « Comité »,

représenté par M. ………………., président.

Il a été convenu ce qui suit :

Attendu que :

L’UNSS …….. œuvre dans l’intérêt des associations sportives d’établissements et de ses adhérents, contribue à la promotion de ses activités sportives et assure la formation des jeunes à la prise de responsabilité.

Attendu que :

Le Comité œuvre dans l’intérêt de ses clubs et de ses pratiquants licenciés en développant l’activité sportive suivante : la pétanque.

**Principe de collaboration**

L’UNSS ……… et le Comité de la ………… décident de mettre en œuvre leurs complémentarités dans le but de promouvoir et étendre la pratique de la pétanque sur le département de la …………….

Cette convention doit permettre le développement entre les deux entités d’une coopération dans l’intérêt de chacune des deux parties.

**Principe de fonctionnement**

Afin de créer une dynamique de la discipline, une Commission Mixte Départementale (CMD) est mise-en-place, chargée de la coordination et du suivi de la présente convention.

Elle est composée des membres suivants :

* La présidente de l’UNSS …………….., représentée par sa directrice,
* Le président du Comité,
* …,
* …,
* Des membres désignés par le Comité,
* Des membres désignés par l’UNSS ……………….

Chaque année, la CMD se réunit pour faire un bilan et étudier les termes du renouvellement de la convention.

La CMD peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la compétence est de nature à éclairer ses travaux.

**Principe de partenariat**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs** | **Actions** | **Mises en œuvre** | **Évaluation** |
| **Soutenir les organisations** | Mise-à-disposition du boulodrome du ……………. à …………. | Année scolaire ……… |  |
| Mise-à-disposition de cadres fédéraux lors des rencontres départementales | Année scolaire ……… |  |
| **Soutenir les formations** | Suivi et formation des jeunes arbitres | Année scolaire ………. |  |

**Communication**

Le comité ……. de la FFPJP et l’UNSS …….. s’engagent à faire connaître leur collaboration par tout support jugé utile.

Le comité ……. veillera à faciliter l’accès des licenciés UNSS aux évènements nationaux ou internationaux qu’elle organise.

L’UNSS …….. veillera à communiquer l’existence des écoles de pétanque et des manifestations fédérales donnant la possibilité aux jeunes de poursuivre leur pratique.

**Durée**

La convention s’applique à compter de la date de signature et ce jusqu’à ……………………

La convention est renouvelable par tacite reconduction. Des avenants pourront être signés si besoin.

La convention peut être dénoncée par l’une des parties, avec un préavis de deux mois avant le 1er septembre de chaque année, par courrier envoyé simultanément aux deux autres entités.

Fait à Limoges, le

|  |
| --- |
| **Mme ………………****IA-DASEN …………….** |
| **M ………………****Président du comité départemental****Pétanque de la ………** | **Mme ……………….****Directrice départementale****UNSS de la ………….** |